



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Irak

Question écrite n° 25556

## Texte de la question

M. Michel Crépeau interroge M. le ministre des affaires étrangères sur la situation grave de la jeunesse irakienne suite à l'embargo décrété par la communauté internationale. Récemment interpellé par une délégation d'élus et de personnalités françaises, il considère qu'un danger grave frappe les jeunes Irakiens. En effet, suite à cet embargo, le nombre d'enfants atteints de maladie grave est très important, et se pose un vrai problème d'ordre humanitaire. Ces mêmes enfants sombrent massivement dans l'illettrisme, suite au délitement du système éducatif irakien, notamment par le fait que les écoles ne peuvent plus accéder aux manuels scolaires, fournitures, magazines ou revues scientifiques internationales. Il existe un vrai risque de voir sombrer la jeunesse irakienne dans les abîmes du fanatisme et de l'obscurantisme religieux. Il lui demande les mesures urgentes que le Gouvernement compte prendre pour aider la jeunesse irakienne qui n'a pas à subir les erreurs du passé ou les décisions de la communauté internationale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Crépeau](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (1<sup>re</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25556

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 février 1999, page 991

**Question retirée le :** 5 avril 1999 (Fin de mandat)